



COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU MERCREDI 30 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente du mois d'octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Syndical se sont réunis au siège du Syndicat, à Beaulieu, Echiré, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

Date de la convocation : 14/10/2019

Etaient présents (29) :

Robert ARNAUD – C.C Val de Gâtine ; **Claude AUDEBERT** – C.C Val de Gâtine ; **Christiane BAILLY** – C.C Val de Gâtine ; **Yvon BARATON** – C.C Val de Gâtine ; **Bernard BERNIER** – C.C Val de Gâtine ; **Christian BONNET** – C.C Val de Gâtine ; **Philippe JEANNOT** - C.C Val de Gâtine ; **Guy LETANG** – C.C Val de Gâtine ; **Jean-Pierre RIMBEAU** – C.C Val de Gâtine ; **Gilles ROY** – C.C Val de Gâtine ; **Francis VILLAIN** – C.C Val de Gâtine ; **Bernard BLIN** – C.C Haut Val de Sèvre ; **Josiane BRENON** – C.C Haut Val de Sèvre ; **Marie-Pierre MISSIOUX** – C.C Haut Val de Sèvre ; **Monique MATHIS** – GERMOND-ROUVRE ; **Gérard BOBINEAU** – SAINT-GELAIS ; **Hervé BRUN** – SAINT-GELAIS ; **Claude PASTUREAU** – SAINT-GELAIS ; **Jean-Claude PREVOTE** – SAINT-GELAIS ; **Christian BREMAUD** – SAINT-MAXIRE ; **Jocelyne ROBINEAU** – SAINT-MAXIRE ; **Régis GUILLOTEAU** – SAINT-REMY ; **Jean-Michel BEAUDIC** – SCIECQ ; **Philippe ALBERT** - SYNDICAT DE GÂTINE ; **René BAURUEL** – SYNDICAT DE GÂTINE ; **Louis-Marie LUMINEAU** – SYNDICAT DE GÂTINE ; **Jean-Claude TROUVAT** - SYNDICAT DE GÂTINE ; **Jean-Claude MORINEAU** – VILLIERS-EN-PLAINE ; **Maryline RENAUD** – C.C Val de Gâtine .

Absents excusés ayant donné pouvoir (8) :

Fabrice CHASSEAU – C.C Val de Gâtine donne pouvoir à Philippe JEANNOT ; **Jean-Philippe GUERIT** - C.C Val de Gâtine donne pouvoir à Robert ARNAUD ; **Jean-François RIMBEAU** - C.C Val de Gâtine donne pouvoir à Claude AUDEBERT ; **Elisabeth MAILLARD** – SAINT-REMY donne pouvoir à Régis GUILLOTEAU ; **Philippe GOULARD** – SAINT-MAXIRE donne pouvoir à Jocelyne ROBINEAU ; **Denis GROUSSET** – VILLIERS-EN-PLAINE donne pouvoir à Jean-Claude MORINEAU ; **Régis VEILLAT**– C.C Val de Gâtine donne pouvoir à Guy LETANG ; **Claude MEUNIER** – GERMOND-ROUVRE donne pouvoir à Monique MATHIS.

Absents excusés (16) :

Jean-Pierre BON - C.C Val de Gâtine ; **Frédéric BOUNIOT** - C.C Val de Gâtine ; **Victorien DESMIERS** - C.C Val de Gâtine ; **Gilles GUILBOT** – C.C Val de Gâtine ; **Thierry LEMAITRE** - C.C Val de Gâtine ; **Julien RENOUX** - C.C Val de Gâtine ; **Danielle TAVERNEAU** - C.C Val de Gâtine ; **Ludovic BOUTIN** – ECHIRE ; **Thierry DEVAUTOUR** – ECHIRE ; **Philippe PASSEBON** – ECHIRE ; **Christian RAULT**- ECHIRE ; **Ludivine CHAUVINEAU** – GERMOND-ROUVRE ; **Stéphane HACQUIN** – SCIECQ ; **Nicole LAMBERT** - SYNDICAT DE GÂTINE ; **Sylvie BEAUSSE** – VILLIERS-EN-PLAINE ; **Jack MORINEAU** - C.C Val de Gâtine.

Assistait également : Pierre MERY – Directeur du SECO

Secrétaire de séance : Jean-Claude TROUVAT

Nombre de délégués :

En exercice	52	Présents	29	Pouvoirs	8
-------------	----	----------	----	----------	---



ORDRE DU JOUR

► **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 10 juillet**

► **Points soumis pour délibération**

1. **Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires du CDG 79 (2020-2023)**
2. **Admission en non-valeurs et créances éteintes, budget général et budget annexe distribution**
3. **Délibération autorisant le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réservoir lieu-dit La Véquière à SURIN**
4. **Modification de la délibération des emprunts du 11/09/2019**
5. **Décision modificative pour le remboursement des nouveaux emprunts au budget annexe distribution**

► **Points soumis pour information**

6. **Avancement des travaux de dégagement au lavoir de St Maxire**

► **Questions diverses**

Monsieur Jean-Claude TROUVAT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Délibération autorisant le Président à signer la convention 2020 avec ID 79,
- Délibération autorisant le Président à signer le marché d'Ardin.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité de rajouter ces points à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 11 septembre 2019

Le projet de compte-rendu était joint à la convocation. M. le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à prendre en compte sur ce projet. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2019.



Points soumis pour délibération

1. Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires du CDG 79 (2020-2023)

Le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat des Eaux du Centre Ouest a, par la délibération du 06/12/2018, demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Président expose que le Centre de gestion a communiqué à l'Etablissement public les résultats le concernant.

Il précise que :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour l'Etablissement public de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires pour le personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1^{er} janvier 2020 ;

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité,

- D'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023 et proposé par la CNP Assurances par l'intermédiaire de son courtier SOFAXIS pour les :

▪ **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L. :**

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (congé d'invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)

**Taux : 4.64% pour l'ensemble des garanties à l'exception de la maladie ordinaire.
+ Frais d'intervention du Centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée**



- **Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. des Agents non-titulaires de droit public :**

Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire

Taux unique : 0.75 %

Avec Franchise **10 jours fermes** par arrêt pour la maladie ordinaire

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0.13 % de la masse salariale assurée

- Autorise le Président à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

2. Admission en non-valeurs et créances éteintes, budget général et budget annexe distribution

La Trésorerie de Niort sollicite l'admission en non-valeurs de titres de recettes pour un montant total de 20 186.86€ réparti comme suit :

- 3 275.73€ au budget général,
- 16 911.13€ au budget annexe distribution.

Les procédures de recouvrement menées par la Trésorerie ont été jusqu'à leur terme, soit en se heurtant à l'impossibilité de déterminer la nouvelle adresse des débiteurs, soit en constatant l'absence de biens à saisir, ou en raison du faible montant exigible.

En dépit de ses diligences, Monsieur le Trésorier de Niort n'a pu, comme il en est chargé, recouvrer ces titres de recettes.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur n'emporte pas juridiquement extinction des dettes et des poursuites.

La répartition des impayés est présentée aux membres du Conseil (voir tableau ci-après). Il est rappelé que les non-valeurs imputées au budget général concernent :

- Les impayés du SIAEP d'Echiré et du SIAEP de St Maxire jusqu'en 2014,
- Les impayés du budget assainissement collectif en 2016 et 2017.



Etat récapitulatif par année

Demande d'admission en non valeur de produits irrécouvrables

86000 Budget Distribution

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
total	16,79	198,59	540	1025,75	894,79	2753,48	3549,78	5341,21	2266,9	323,84

total 86000 16 911,13 €

85700 Budget Général

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	76,63	25,21	37,62	29,4	17,67			11,52	1,44	
		0,1	479,77	324,19	104,44			172,77	46,83	
		0,6	22,7	4,8	120,29			0,9	83,25	
		112,82	294,13	53,3	17,98			46,46	3,96	
		2,7	3,1	43,84	185,71			8,28	21,78	
		43,95	46,75	199,3	38,44			134,24	5,22	
		5,12	19,59	0,64				10,08	88,14	
		46,48	78,34	49,6				155,65		
total	76,63	236,98	982	705,07	484,53	0	0	539,9	250,62	0

total 85700 3 275,73 €

TOTAL GENERAL 20 186,86 €

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29, le CONSEIL SYNDICAL est invité à :

- **ADMETTRE** en non-valeurs ces produits irrécouvrables d'un montant total 20 186.86€,
- **IMPUTER** ces dépenses aux comptes 6541 et 6542 du budget général pour la somme de 3 275.73€ et du budget annexe distribution pour la somme de 16 911.13€, pour 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents, valide les admissions en non-valeurs des sommes indiquées et leur imputation aux budgets correspondants.

3. Délibération autorisant le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réservoir lieu-dit La Véquière à SURIN

Monsieur le Président expose,

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17/05/2019 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre de la construction de réservoirs au lieu-dit la Véquière. A la demande de la Préfecture, il est nécessaire de compléter cette décision ainsi que la décision d'inscription budgétaire de l'opération au budget annexe production 2019, d'une autorisation du Conseil permettant à Monsieur le Président de signer le marché correspondant.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de l'autoriser à signer un marché de maîtrise d'œuvre des travaux relatifs à la création d'un stockage structurant du syndicat comprenant plusieurs réservoirs au lieu-dit La Véquière sur la commune de SURIN, avec l'entreprise ARTELIA Ville et Transport, pour la somme de 318 979.60€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,



- autorise Monsieur le Président à passer un contrat de maîtrise avec l'entreprise ARTELIA Ville et Transport, pour la somme de 318 979.60€ HT et à signer l'acte d'engagement et tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget annexe production 2019.

4. Modification de la délibération des emprunts du 11/09/2019

Le Conseil syndical, après avoir entendu l'exposé sur les opérations susvisées, délibère,

- **Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 315 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de travaux de renouvellement de réseaux à Villiers-en-Plaine**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Président du syndicat des Eaux du Centre Ouest est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 315 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AQUA PRÊT

Montant : 315 000 euros

Durée d'amortissement : 60 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (intérêts prioritaires)

Modalité de révision : Simple Révisibilité

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Déblocage des fonds : immédiat

- **Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 375 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de travaux renouvellement de réseaux à ARDIN**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Président du syndicat des Eaux du Centre Ouest est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 375 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AQUA PRÊT

Montant : 375 000 euros

Durée d'amortissement : 60 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisibilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (intérêts prioritaires)

Modalité de révision : Simple Révisibilité



Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Déblocage des fonds : immédiat

- **Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 80 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de travaux de renouvellement de réseaux à Xaintray**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Président du syndicat des Eaux du Centre Ouest est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 80 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : AQUA PRÊT

Montant : 80 000 euros

Durée d'amortissement : 60 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,75 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit (intérêts prioritaires)

Modalité de révision : Simple Révisabilité

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Déblocage des fonds : immédiat

Après en avoir délibéré, le conseil syndical adopte à l'unanimité et autorise son Président, Monsieur Christian BONNET délégué d'office, à signer les Contrats de Prêt listés ci-dessus.

5. Décision modificative pour le remboursement des nouveaux emprunts au budget annexe distribution

Monsieur le Président expose,

Le Conseil syndical lors de sa réunion du 11 septembre 2019 a validé la passation d'un contrat de prêt d'un montant de 126 000 € pour la démolition des réservoirs de Sciecq et Fourbeau.

Cet emprunt n'était pas prévu au budget annexe distribution 2019.

Il est donc nécessaire d'abonder les comptes correspondants :

- **Section d'investissement dépenses**

Compte 1641/16 = + 2011€

Compte 2154/21 = - 2011€

- **Fonctionnement dépenses**

Compte 66112/66 = + 182€

Compte 6358/011 = - 182€



Il est demandé au Conseil syndical de bien vouloir adopter la décision modificative ci-dessus du budget annexe distribution.

LE CONSEIL SYNDICAL,

ADOpte : la proposition ci-dessus à l'unanimité des présents.

6. Validation de la convention 2020 avec ID 79

Monsieur le Président expose,

Le SECO confie à l'Agence technique départementale ID79 la mise à jour de son système d'information géographique. Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer la convention pour l'année 2020. Le montant des prestations s'élève à 6200 €HT soit 20 jours de technicien mis à disposition

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président le Président à signer la convention pour l'année 2020. Le montant des prestations s'élève à 6 200 €HT.

7. Autorisation du conseil au président pour signer le marché d'Ardin

Monsieur le Président expose,

La Commission d'Appel d'Offres du SMEG qui s'est réunie le 3 septembre 2019 a attribué le marché des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements dans le bourg d'Ardin. Ces travaux font l'objet d'un groupement de commandes entre le SMEG (assainissement) et le SECO (eau potable), le SMEG assurant le rôle de coordonnateur du groupement. Il est nécessaire de compléter la décision d'attribution de la CAO par une autorisation du Conseil permettant à Monsieur le Président de signer le marché correspondant.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et de l'autoriser à signer un marché de travaux avec l'entreprise M'RY pour la somme de 364 210,75 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Président à passer un marché de travaux avec l'entreprise M'RY pour la somme de 364 210,75 € HT et à signer l'acte d'engagement et tous les documents relatifs à ce dossier,

- dit que les nécessaires crédits à la dépense sont inscrits au budget annexe distribution 2019.



Point soumis pour information

8. Avancement des travaux de dégagement au lavoir de St Maxire

Une information basée sur les comptes rendus et les images réalisées par les membres du comité départemental de spéléologie au lavoir de St Maxire et dans les puits de Villiers en Plaine est donnée aux membres du Conseil. La mauvaise qualité de la connexion internet ne permet pas de visionner la vidéo.

Questions diverses

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance à 20h05.

La(e) secrétaire de séance,

Le Président,